

**Extrait du registre aux délibérations
du Conseil communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi, 17 octobre 2025**

date de l'annonce publique : 10 octobre 2025
date de la convocation des conseillers : 10 octobre 2025
début : 08h00
fin : 11h05

Présents:

Mme Asselborn-Bintz Simone, présidente,
M. Gaston Anen, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam, M. Dahm Yves, M. Da Silva Bruno, M. Faber Serge, M. Gierenz Steve, M. Haas Marc, M. Krippler Max, M. Maximilien Lehnen, Mme Logelin Anne, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, Mme Romeo Franca, Mme Schammo Mara, Mme Manon Greven, secrétaire communale

Absent·s excusé·s : M. Goelhausen Marco, conseiller

Premier votant : M. Da Silva Bruno

Monsieur Goelhausen Marco délègue son droit de vote à Monsieur Gierenz Steve pour les points 1 à 30, à l'exception du point 28.

Madame Logelin Anne n'a pas pris part au vote des points 1 et 2.

Monsieur Bronzetti Denis n'a pas pris part au vote des points 10, 11, 12a et 12b.

Monsieur Marc Haas n'a pas pris part au vote des points 14a et 14b.

Point 15a : Adaptation des taxes communales relatives aux cimetières

Le Conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la délibération concernant la modification des taxes communales relatives aux cimetières, votée par le conseil communal en date du 22 mars 2024 et approuvée par l'autorité supérieure en date du 17 juin 2024 ;

Considérant qu'entretemps les coûts pour les services funéraires ont augmentés ;

Vu que les services pour confections de fosses sont réalisés par une entreprise externe et les coûts seront refacturés aux citoyens à prix coûtant ;

Vu que le crédit nécessaire pour cette recette est prévu sur les articles suivants, à savoir,

- 2/626/706200/99001 « Cimetières - Taxes pour fosses / urnes / dispersion des cendres » ;
- 2/626/706200/99002 « Cimetières - Concessions aux cimetières » ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

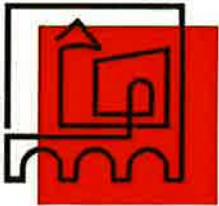
avec 15 votes positifs, 1 vote négatif et 1 abstention, décide d'adapter les taxes communales relatives aux cimetières comme suit :



Concessions funéraires	
Concession fosse par mètre pour une durée de validité de 30 ans	300,00 €
Renouvellement d'une concession fosse par mètre pour une durée de validité de 30 ans	300,00 €
Concession fosse pour une durée de validité de 30 ans au pré de la mémoire	150,00 €
Renouvellement d'une concession fosse pour une durée de validité de 30 ans au pré de la mémoire	150,00 €
Concession columbarium (columbariums à niches ou enterrés) pour une durée de validité de 30 ans	1.000,00 €
Renouvellement d'une concession columbarium (columbariums à niches ou enterrés) pour une durée de validité de 30 ans	1.000,00 €
Confections de fosses	
Enterrement simple profondeur d'un cercueil*	au prix coûtant
Enterrement double profondeur d'un cercueil*	au prix coûtant
Enterrement d'une urne*	au prix coûtant
Dépôt d'urnes dans un columbarium ou un caveau	
Dépôt d'une urne dans un columbarium (columbariums à niches où enterrés) *	55,00 €
Dépôt d'une urne dans un caveau (fosse)*	55,00 €
Dispersion ou dépôt des cendres	
Dispersion des cendres d'une urne*	55,00 €
Dépôt d'une urne autodégradable*	55,00 €
Utilisation de la morgue	
Utilisation de la morgue lors d'une cérémonie*	55,00 €
Utilisation de la morgue pour le dépôt d'un cercueil (Belvaux ou Soleuvre) par jour	20,00 €
Exhumations	
Exhumation d'une fosse simple profondeur	au prix coûtant
Exhumation d'une fosse double profondeur	au prix coûtant
Exhumation d'une urne d'une fosse	au prix coûtant
Exhumation d'une urne d'un columbarium (columbariums à niches ou enterrés)	55,00 €

* Si ces services sont rendus un dimanche, un jour férié légal ou un jour férié de recharge, la taxe correspondante est majorée de 100%.

* Si ces services sont rendus un samedi la taxe correspondante est majorée de 50%.



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

| et prie l'Autorité Supérieure de bien vouloir donner son approbation

En séance à Belvaux, date que dessus.
Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire,

Manon Greven



la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz